

Paris, le jeudi 10 septembre 2009

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **Contribution climat énergie : des arbitrages globalement satisfaisants**

François SAUVADET, Président du groupe Nouveau Centre à l'Assemblée nationale, Stéphane DEMILLY, député de la Somme, secrétaire national chargé de l'environnement, Charles de COURSON, député de la Marne, et les députés du groupe Nouveau Centre, sont globalement satisfaits d'avoir été entendus par le chef de l'Etat qui a rendu aujourd'hui ses arbitrages sur le montant de la taxe carbone et sa redistribution.

Encourager les comportements nouveaux, protéger la planète sont des préoccupations que le centre a toujours partagées. La fiscalité verte est incontestablement un élément qui contribuera à changer les comportements ; cependant, pour être efficace cette mesure, devra être mise en place rapidement au niveau européen avant d'imaginer un jour un scénario mondial.

Le groupe Nouveau Centre avait exprimé des réserves sur la mise en œuvre concrète de la taxe carbone, notamment les conséquences pour le monde rural, pour les familles modestes et pour certains secteurs de l'économie comme les transports, l'agriculture, la pêche, etc.

Les députés centristes se félicitent d'avoir été entendus sur plusieurs points

- une taxe carbone mesurée et progressive s'appuyant sur le prix du marché
- une redistribution aux ménages que le groupe Nouveau Centre demandait instamment pour éviter d'alourdir le budget de ceux qui n'ont pas d'autres alternatives que la voiture
- La préservation de certains secteurs professionnels comme les taxis, les ambulances, les transporteurs qui ont une forte dépendance vis-à-vis des carburants.

Le groupe Nouveau Centre sera attentif lors du débat parlementaire sur les conditions d'application concrète de la mise en œuvre de la taxe carbone et demandera une évaluation annuelle du dispositif qui pour être compris, doit être simple et adapté aux contraintes et aux réalités territoriales.